

## Commission sur le développement durable de la production porcine au Québec

Question posée à la Commission  
Réponse du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Audience :	Date : Le 21 janvier 2003	Lieu : Sherbrooke
Référence BAPE : Volume 54 - Verbatim 1775	Référence : DGAR J.B.	

## Réponse du MAPAQ :

1. En Estrie

En 2001-2002, le MAPAQ a autorisé le reboisement de 638 hectares de terres en friche agricole.

2. Ailleurs au Québec

Les données ne sont pas disponibles pour toutes les régions. Toutefois, le tableau ci-joint fournit certaines statistiques à cet effet.

**Reboisement des terres en friche agricole**

Région	Superficies (en hectares)
Capitale nationale	Autorisées entre 1990 et 2002 275 hectares/année
Gaspésie	Reboisées entre 1996 et 2002 275 hectares/année
Mauricie	Autorisées en 2001-2002 40 hectares/année (demandes à la baisse)
Bas Saint-Laurent	Autorisées entre 1999 et 2003 476 hectares/année
Saguenay Lac Saint-Jean Côte Nord	Autorisées en 2002-2003 662 hectares et en moyenne 1350 hectares par année au cours des 20 dernières années
Chaudière-Appalaches	Reboisées (agricoles et non agricoles) entre 1996 et 1999 - 8909 hectares au total pour la période
Estrie	Autorisées en 2001-2002 638 hectares